Société des Amis du Vieux Revest Et du Val d'Ardène

Sommaire :

- *Le Barrage de la Haute Vallée de Dardennes a cent ans*
- *Noms des accidentés et des témoins lors de la construction du Barrage*
- *L'histoire de la construction du Moulin du Colombier*
- *Depuis 1906 nous avons un Bureau télégraphique*
- *A l'entrée du Village, des platanes qui ont 136 ans*
- *Des sobriquets comme cartes d'identité*

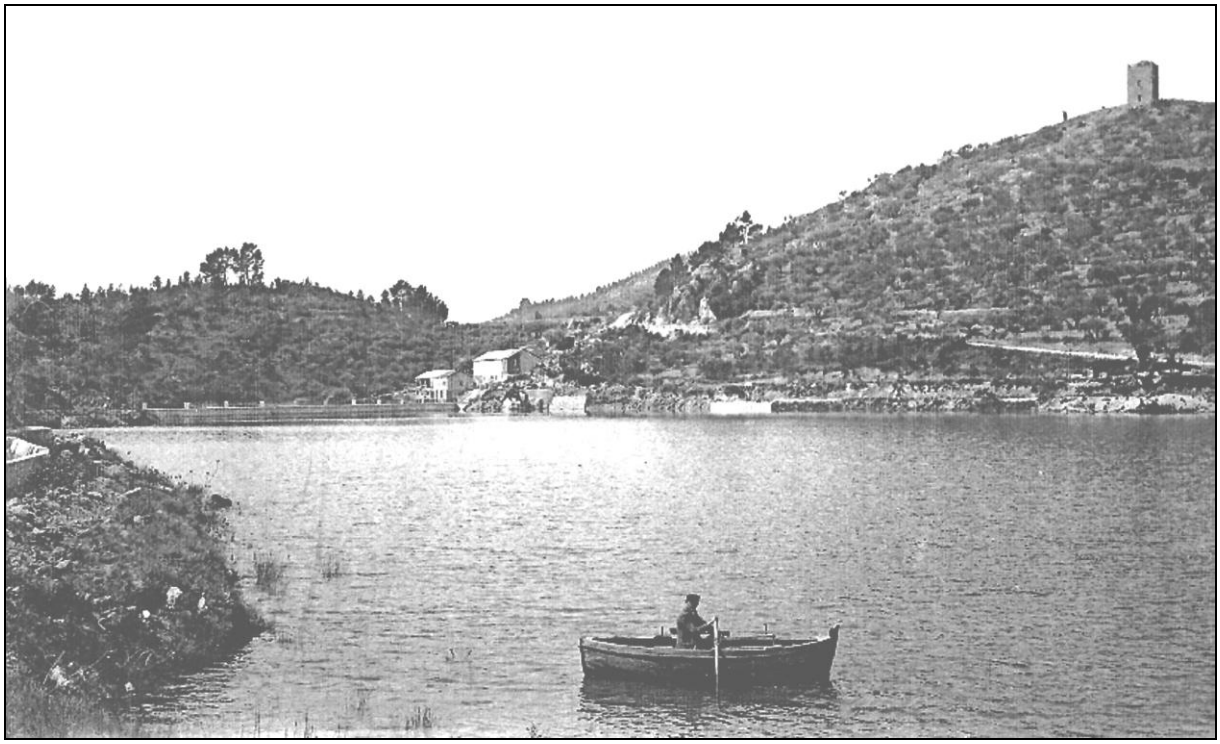

Président fondateur : Charles Aude

Bulletin n°57 – Février 2012 – ISSN 2117-9646

Amis du Vieux Revest et du Val d'Ardène-Mairie-Place Jean Jaurès

83200 – Le Revest-les-Eaux

06 35 21 51 95 – ch@revest.fr – http://www.revest.fr

Le Barrage de la Haute Vallée de Dardennes a cent ans

Le mode d'alimentation en eau potable par des barrages-réservoirs n'est pas très utilisé en France. C'est le barrage de Roche-taillée, sur le Furens, construit par Mrs. Groeff, Delocre et de Montgolfier, qui sera le premier ouvrage de ce genre (1870-1875).

Le barrage de la Haute Vallée de Dardennes emmagasine non pas le débit d'une rivière à courant continu, mais le trop-plein d'une source vauclusienne qui atteint, par moments, une importance considérable. Ce barrage a été établi, selon un point de vue géologique, dans une vallée tourmentée et comportant, à côté de certaines parties imperméables, d'autres zones perméables et fissurées.

Les conditions spéciales à la source du Ragas (gouffre en français), qui permettent de recevoir le trop-plein au-dessus même des orifices de la source, constituent évidemment un cas particulier. Et cela aussi lié au régime particulier de la rivière de Dardennes, cours d'eau intermittent alimenté par les eaux du Ragas.

Le barrage (35 mètres de hauteur et 30 mètres de largeur au sol, pour une retenue d'eau de 1,5 million de mètres cubes) a été fondé sur un emplacement rigoureusement imposé par les conditions géologiques.

Les moellons et le sable employés ont été obtenus par l'exploitation de la carrière se trouvant à côté du Ragas (Nord-Ouest). Le mortier destiné au barrage a été fabriqué dans deux malaxeurs mécaniques. Le mélange se terminait à la pelle.

Pour empêcher la pollution de la retenue par le mélange des eaux de ruissellement superficielles et n'emmagasiner que des eaux de source, il a été établi sur toute la périphérie du bassin un fossé de colature. Le hameau des Olivières, depuis 1910, a été interdit à l'homme.

La mise en eau, pour un tel ouvrage établi dans des terrains aussi mouvementés, a été tentée progressivement et avec la plus grande prudence. L'éventuel point faible était l'appui de la rive gauche où l'on pouvait redouter le contournement du barrage par l'eau sous pression. Ces essais successifs de remplissage, à intervalles éloignés, ont été effectués avec les plus grands soins par les constructeurs et ont donné lieu à des constatations fort intéressantes.

En août 1912 furent entreprises des injonctions de ciment sous pression sur le mur et l'ensemble a été soumis à l'essai de remplissage définitif avec les pluies du 31 mars au 3 avril 1913.

Les travaux du seul barrage ont débuté le 9 juin 1909, terminés et reçus provisoirement le 5 août 1912.

Cet ouvrage, remarquable à titres divers, pourvoit depuis la ville de Toulon (vallée de Dardennes et Toulon-Ouest) en eau de source.

Noms des ouvriers ayant participé à la construction du Barrage de la Haute Vallée de Dardennes

Selon les procès-verbaux de déclarations d'accidents du Travail. Chantier sous la responsabilité de l'entreprise Icard et Champion

Nous avons voulu présenter une liste, vraisemblablement incomplète, d'ouvriers ayant travaillé au Barrage, entre 1909 et 1911. Cet ouvrage a été essentiellement construit de main d'hommes. En effet, il y a eu peu de machines utilisées.

Date	Nom Prénoms Âge	Profession	Gravités des blessures ou Témoin	Nb jours d'arrêt
	Marino Joseph 31 ans	poseur de voies	douleur à l'épaule droite	30
07-12-09	Audizio Joseph	terrassier	témoin	
07-12-09	Giordano Batiste	terrassier	témoin	
07-12-09	Bertolotti Jacques 18 ans	terrassier	main droite prise contre une pierre	12
07-12-09	Coste Joseph	terrassier	témoin	
07-12-09	Castel Joseph	terrassier	témoin	
13-12-09	Marquier Antoine 39 ans	terrassier	Chute côté gauche avec brouette	12
13-12-09	Lenoble		témoin	
13-12-09	Castellon Auguste		témoin	
13-12-09	Cassoletti Victor 15 ans	manœuvre	Chute entre 2 madriers	12
13-12-09	Vidal Jules	terrassier	témoin	
13-12-09	Cumes Simon	maçon	témoin	
13-12-09	Bouchet Jean 34 ans	terrassier	s'est foulé le pied droit	9
13-12-09	Bourin Joseph	terrassier	témoin	
13-12-09	Doules Maximin	terrassier	témoin	
22-12-09	Trinchero Charles 37 ans	poseur de voies	douleur rein côté droit	10
22-12-09	Demaria Louis	poseur de voies	témoin	
22-12-09	Praté Pierre	poseur de voies	témoin	
22-12-09	Canniccioni Antoine 43 ans	terrassier	douleur dans les reins	6
22-12-09	Castellon Auguste	terrassier	témoin	
22-12-09	Lacroix André		témoin	
03-1 -10	Armand Louis 43 ans	aide mécanicien	chute d'un outil sur le pied droit	
03-1-10	Boyer Maurice	ingénieur	témoin	
03-1-10	Moreau Alexandre	maçon	témoin	
07-1-10	Sauvaire Joseph 14 ans	petit manœuvre	chute en portant un seau d'eau	20
07-1-10	Guerin Auguste	mécanicien	témoin	
07-1-10	Prats Isidore	mineur	témoin	
07-1-10	Marro Giavanni 31 ans	terrassier	côté droit chute d'une pierre	6
07-1-10	Giordano Jean	terrassier	témoin	
07-1-10	Cote Bathélémy	terrassier	témoin	
14-1-10	Mailfert Jules 43 ans	mineur	main pincée entre outil et pierre	20

14-1-10	Doulas Maximin	terrassier	témoin	
14-1-10	Freddi Dario	terrassier	témoin	
14-1-10	Satta		doigt pris entre pierre et wagon	12
14-1-10	Scuno Stefano	terrassier	témoin	
14-1-10	Mulla Guiseppe	terrassier	témoin	
24-1-10	Reboul Eugène 33 ans		pied blessé par wagon	15
24-1-10	Cattala Carlo	mineur	témoin	
24-1-10	Anydo Dominique	terrassier	témoin	
27-1-10	Long Louis 18 ans	manœuvre	heurté au visage par un wagon	12
27-1-10	Sauvaire Auguste	baniter	témoin	
27-1-10	Laure Jules	terrassier	témoin	
28-1-10	Arnado Joseph 30 ans	terrassier	éclat de pierre jambe droite	8
28-1-10	Manganelli Romano	terrassier	témoin	
28-1-10	Viano Joseph	terrassier	témoin	
29-1-10	Vogliani 37 ans	terrassier	poignet foulé par un bloc de pierre	12
29-1-10	Plegat Auguste	terrassier	témoin	
29-1-10	Dol Laurent	terrassier	témoin	
29-1-10	Priale Gio 28 ans		coup de pioche sur le pied droit	15
29-1-10	Para Carlo	terrassier	témoin	
29-1-10	Franco Charles	terrassier	témoin	
02-2-10	Luciano Baptiste 39 ans	terrassier	main gauche prise sous une pierre	15
02-2-10	Anydo Dominique	terrassier	témoin	
02-2-10	Corints Alphonse	terrassier	témoin	
03-2-10	Mulla Guiseppe 27 ans	terrassier	en chargeant, douleur au poignet	12
03-2-10	Fanallo Agostino	terrassier	témoin	
03-2-10	Sbano Pietro	terrassier	témoin	
03-210	Chapelon Claude	boiseur	douleur en portant du bois	12
03-2-10	Quioc Auguste	boiseur	témoin	
03-2-10	Usino Pierre	chef poseur	témoin	
05-2-10	Coste Joseph 27 ans	terrassier	douleur poignet en chargeant wagon	12
05-2-10	Mathieu	chef	témoin	
05-2-10	Angelo Dominique		témoin	
12-2-10	Munarri François 17 ans	manœuvre	doigt main gauche pris sous une pierre	12
12-2-10	Usino Pierre	chef poseur	témoin	
12-2-10	Viano Jacques	terrassier	témoin	
15-2- 10	Vidal Jules 55 ans	terrasier	éclat de pierre dans l'œil	15
15-2-10	Laure Jules	terrasier	témoin	
15-2-10	Boufflier Jules	terrasier	témoin	
17-2-10	Fabre Urbain 26 ans	terrassier	Blessé jambre droite par un bloc	10
17-2-10	Dumas Clovis	terrassier	témoin	
17-2-10	Adriano Giavanni	terrassier	témoin	
21-2-10	Nicorosi Dominique 38 ans	terrassier	mollet droit chute pierre d'un wagon	10
21-2-10	Conti Joseph	terrasier	témoin	
21-2-10	Doulas Maximin	terrassier	témoin	

23-2-10	Balland Luis 50 ans	terrassier	main droite chute pierre wagon	30
23-2-10	Bouillet Emile	terrassier	témoin	
23-2-10	Denis Baptiste	terrassier	témoin	
23-2-10	Vordoya François 55 ans	mineur	éclat de pierre dans l'œil droit	30
23-2-10	Madelaïgue Emile	terrassier	témoin	
23-2-10	Freddi Dario	terrassier	témoin	
26-2-10	Bouillet Emile 30 ans	terrassier	éclat de pierre dans l'œil droit	30
26-2-10	Humbert André	terrassier	témoin	
26-2-10	Nivière François	terrassier	témoin	
28-2-10	Serre Rambert 55 ans	conducteur machine	heurté au dos par la porte de la baraque	12
28-2-10	Ferando	garde de nuit	témoin	
28-2-10	Aubin	garde de nuit	témoin	
01-3-10	Onis Mauro 27 ans	terrassier	doigt pris sous une pierre	12
01-3-10	Angelo Dominique		témoin	
01-3-10	Agu Joseph		témoin	
02-3-10	Bertocchis Séraphin 42 ans	terrassier	doigt main gauche pris sous une pierre	12
02-3-10	Nivière François	mineur	témoin	
02-3-10	Gonzabu Charles	mineur	témoin	
05-3-10	Demaingeaud Joseph 48 ans	terrassier	chute d'un talus	10
05-3-10	Blot Camille	chef d'équipe	témoin	
05-3-10	Bornant Antoine	terrassier	témoin	
07-3-10	Vaserio Ernest 42 ans	terrassier	blessé au bras par un wagon	12
07-3-10	Lerda Bernard	terrassier	témoin	
07-3-10	Negro Joseph	Charetier	témoin	
08-3-10	Serre Baptiste 31 ans		chute sur le côté	12
08-3-10	Barls Franco	mineur	témoin	
08-3-10	Isoïa Jean	mineur	témoin	
09-3-10	Dalmasso Jean 46 ans	terrassier	douleur dos en tournant une pierre	12
09-3-10	Blot Camille	terrassier	témoin	
09-3-10	Blanc André	terrassier	témoin	
18-3-10	Foglietto Giovanni 39 ans	terrassier	doigt écrassé sous une pierre	12
18-3-10	Charrier Louis	terrassier	témoin	
18-3-10	Giovana Baptiste	terrassier	témoin	
21-3-10	Giordino Baptiste 30 ans	terrassier	douleur au bras en cassant une pierre	12
21-3-10	Barma Paul	trancheur	témoin	
21-3-10	Sabi Jean	trancheur	témoin	
23-3-10	Gayon Henri 19 ans	maçon	chute sur le genou	12
23-3-10	Camus Simon	maçon	témoin	
23-3-10	Pavan Antoine	maçon	témoin	
28-3-10	Mossedu Jean-Marie 40 ans	terrassier	En chargeant un truck, doigt blessé	12
28-3-10	Carredu Joseph	terrassier	témoin	
28-3-10	Satta Damiano	terrassier	témoin	
30-3-10	Barna Paul 37 ans	trancheur	bloc de pierre sur un pied	12
30-3-10	Pastor Baptiste	mineur	témoin	

30-3-10	Estevo Pietro	mineur	témoin	
16-4-10	Paolo Alphonse 32 ans		chute d'une pierre sur un doigt	12
16-4-10	Pastor	mineur	témoin	
16-4-10	Jeanns	mineur	témoin	
18-4-10	Jardino Baptiste 30 ans		chute d'une pierre	12
18-4-10	Angelo Dominique			
18-4-10	Coste Joseph			
02-6-10	Usièrr Baptistin 56 ans	maçon	doigt pris entre deux rails	12
02-6-10	Ballet			
07-6-10	Ballat Albert 38 ans		en chargeant des blocs de pierre	12
07-6-10	Jamet Auguste		témoin	
07-6-10	Jamet Basile		témoin	
08-6-10	Paglino Louis 17 ans		chute d'un bloc sur un doigt	12
08-6-10	Lebond Martial	terrassier	témoin	
08-6-10	Cousin Ernest	terrassier	témoin	
08-6-10	Hobbia Baptiste 24 ans	mineur	main prise entre deux blocs de pierre	8
08-6-10	Gionnini	ouvrier	témoin	
08-6-10	Vial	ouvrier	témoin	
17-6-10	Gasti Joseph 45 ans	mineur	blessé en fermant la portière d'un wagon	6
17-6-10	Sauvanar	ouvrier	témoin	
17-6-10	Verdoya	ouvrier	témoin	
20-6-10	Ronché Jean 58 ans	mineur	chute d'une pierre sur un doigt	20
20-6-10	Giraudi Jean		témoin	
20-6-10	Angeli Emile 21 ans	manœuvre	coup de masse sur main gauche	12
20-6-10	Boufflier	manœuvre	témoin	
20-6-10	Paris	maçon	témoin	
24-6-10	Camporu Louis	terrassier	chute d'une pierre sur jambe droite	12
24-6-10	Ginepro Paul	terrassier	témoin	
24-6-10	Onis Mauro 27 ans	terrassier	témoin	
27-6-10	Dol Laurent 54 ans	terrassier	chute d'une pierre	12
27-6-10	Brun	terrassier	témoin	
27-6-10	Verdoya	terrassier	témoin	
02-7-10	Alais Joseph 35 ans	manœuvre	chute d'une pierre	12
02-7-10	Jamet	ouvrier	témoin	
02-7-10	Tinlot	ouvrier	témoin	
02-7-10	Agu Joseph 27 ans	mineur	chute d'une pierre sur main gauche	12
02-7-10	Sauvaire	ouvrier	témoin	
02-7-10	Milanesis	ouvrier	témoin	
07-7-10	Cassinoti Blaise 18 ans	ouvrier	chute d'une pierre sur main droite	12
07-7-10	Angelo	ouvrier	témoin	
07-7-10	Sauvaire	ouvrier	témoin	
13-7-10	Ricci Hector 32 ans	ouvrier	chute d'un bloc	12
13-7-10	Ampli Dominique	ouvrier	témoin	
13-j7-10	Monti Pierre	ouvrier	témoin	

13-7-10	Gardesse Adrien 18 ans		chute d'une pierre	12
13-7-10	Paris	maçon	témoin	
13-7-10	Gayon Henri	maçon	témoin	
15-7-10	Mossa Guissepe 47 ans		en levant une pierre	12
15-7-10	Satta Damiano		témoin	
15-7-10	Satta Pietro		témoin	
20-7-10	Onis Mauro 28 ans	terrassier	effort au poignet droit	12
20-7-10	Putas	ouvrier	témoin	
20-7-10	Cedde	ouvrier	témoin	
23-7-10	Berton Emile 60 ans		coup de pied de cheval à la jambe	20
23-7-10	Sauvaire Auguste	charretier	témoin	
23-7-10	Giordano Joseph	charretier	témoin	
25-7-10	Solina Joseph 23 ans	mineur	coup de masse sur index droit	12
25-7-10	Aleon Célestin		témoin	
25-7-10	Monnetti Pierre		témoin	
23-7-10	Paddi Jean	mineur italien	en levant une pierre	12
23-7 -10	Satta		témoin	
23-7-10	Leppia		témoin	
26-7-10	Vidal 17 ans	manœuvre	foulure main gauche	12
26-7-10	Paris		témoin	
26-7 -10	Briant		témoin	
28-7-10	Junino Joseph 18 ans	manœuvre	chute	12
28-7-10	Sallo	ouvrier	témoin	
28-7 -10	Jamet	ouvrier	témoin	
28-7 -10	Cremorino Dominique 32 ans	terrassier	chute d'un talus	12
28-7-10	Massimino	ouvrier	témoin	
28-7-10	Adriano	ouvrier	témoin	
29-7-10	Bargaillo Mariano 24 ans	terrassier	main droite pincée sous une pierre	12
29-7-10	Carlo Cattala	mineur	témoin	
29-7-10	Estevo Pietro	mineur	témoin	
30-7 -10	Bar Maurice 32 ans	mineur	main gauche	12
30-7 -10	Fruddi Père	ouvrier	témoin	
30-7 -10	Volta	ouvrier	témoin	
1-8-10	Babery Charles 47 ans	ouvrier	chute sur une pierre	8
1-8-10	Paris	maçon	témoin	
1-8- 10	Briant	maçon	témoin	
1-8-10	Pepio Romolo 34 ans		doigt pincé entre deux pierres	12
1-8-10	Angelo		témoin	
1-8- 10	Milanesio		témoin	
16-8-10	Gayon Henri 20 ans	maçon	douleur côté droit	12
16-8-10	Tinlot	maçon	témoin	
16-8-10	Chaunut	maçon	témoin	
18-8-10	Revest Henri 28 ans		blessé en changeant une voie	12 jours
18-8-10	Montanis	terrassier	témoin	

18-8-10	Marino	poseur de voies	témoin	
20-8-10	Garelo François 19 ans	manœuvre	en chargeant des pierres	8
20-8-10	Ricardo	manœuvre	témoin	
20-8-10	Amdive	manœuvre	témoin	
24-8-10	Junino Joseph 18 ans	manœuvre	chute sur un rail	12
24-8-10	Angelo Emile		témoin	
24-8-10	Tinlot		témoin	
25-8-10	Vial Jean 32 ans	manœuvre	éclat de bois dans main gauche	6
25-8-10	Agu Joseph	terrassier	témoin	
25-8-10	Bernardini Laurent	terrassier	témoin	
25-8-10	Fogariste Jean 25 ans	mineur	main gauche picée par portière wagon	12
25-8-10	Cedde Jean		témoin	
25-8-10	Satta Damiano		témoin	
26-8-10	Pelgrino Jean 30 ans	manœuvre	en levant un bloc	
26-8-10	Josel Jean		témoin	
26-8-10	Moneti		témoin	
27-8-10	Demaria Joseph 47 ans		contusion au tibia droit	6
27-8-10	Sinella	ouvrier	témoin	
29-8-10	Gardis Jean 26 ans	maçon	chute d'une pierre	6
29-8-10	Favard		témoin	
29-8-10	Paris		témoin	
31-8-10	Picot Thomas 33 ans	mineur	éclat de manche dans main droite	12
31-8-10	Moneti	ouvrier	témoin	
31-8-10	Picot Navario	ouvrier	témoin	
04-9-10	Bouffier Baptiste 18 ans	manœuvre	chute	8
04-9-10	Jamet		témoin	
04-9-10	Paris		témoin	
07-9-10	Fortuné Antoine 31 ans	terrassier	effort au poignet droit	12
07-9-10	Martin Claude	ouvrier	témoin	
07-9-10	Moralis Jean	ouvrier	témoin	
09-9-10	Onis Mario 28 ans		foulure poignet droit	12
09-9-10	Garino Jean	ouvrier	témoin	
09-9-10	Manas Jean	ouvrier	témoin	
10-9-10	Martin Frédéric 20 ans	mineur	contusion main droite	5
10-9-10	Sauvanat	ouvrier	témoin	
10-9-10	Dinot	ouvrier	témoin	
14-9-10	Benzi Joseph	manœuvre	index main gauche pris sous une pierre	12
18-9-10	Solitari Dominique 31 ans		chute	8
18-9-10	Montanis Mathieu		témoin	
18-9-10	Pagluro Louis		témoin	
21-9-10	Bugnoset Jean 34 ans	manœuvre	wagonnet passé sur pied gauche	
21-9-10	Blot		témoin	
21-9 -10	Mailfert		témoin	
22-9 -10	Bequot Jean 24 ans		doigt pincé entre 2 pierres	12

22-9-10	Thouvand Eugène		témoin	
22-9 -10	Richi Hector		témoin	
22-9-10	Bernardini Laurent 32 ans		chute	8
22-9-10	Salès Jean		témoin	
22-9-10	Menti Pierre		témoin	
22-9-10	Pappalantu Dominique 49 ans	manœuvre	effort en levant une pierre	12
22-9-10	Angeli Dominique		témoin	
22-9-10	Borsot		témoin	
26-9-10	Rampomi Raphaël 28 ans		coup de pince	8
27-9-10	Janey Antoine 18 ans	manœuvre	chute	12
27-9-10	Bouffier		témoin	
27-9-10	Vezozo		témoin	
28-9-10	Chambon Gaston 36 ans	charron	chute	12
28-9-10	Domet		témoin	
28-9-10	Chastre		témoin	
28-9-10	Sauvanat Claudius 36 ans	chef ouvrier	chute	12
28-9-10	Bugnoset	ouvrier	témoin	
28-9-10	Mailfert	ouvrier	témoin	
29-9-10	Montfort Michel 40 ans	manœuvre	chute	6
07-10-10	Robin Henri 25 ans	manœuvre	contusion doigt main gauche	8
07-10-10	Fortuné		témoin	
07-10-10	Agave		témoin	
08-10-10	Guiou André 64 ans	garde de nuit	chute du grenier à foin	12
08-10-10	Clappier	ouvrier	témoin	
08-10-10	Viano	ouvrier	témoin	
29-11-10	Cassoletti Victor 15 ans	manœuvre	doigt pincé entre 2 pierres	8
29-11-10	Santoni	ouvrier	témoin	
29-11-10	Luchialo	ouvrier	témoin	
10-11-11	Olivès Jean 21 ans	manœuvre	annulaire gauche blessé par pierre	
10-11-11	Vidal père	ouvrier	témoin	
10-11-11	Vidal fils	ouvrier	témoin	
10-11-11	Laval Marcel 19 ans	manœuvre	chute d'une pierre sur jambe droite	
10-11-11	Martin		témoin	
10-11-11	Ornel		témoin	
13-11-11	Bertochiq Séraphin 45 ans	manœuvre	fracture 8ème cote droite par wagon	
13-11-11	Moreh		témoin	
13-11-11	Marcadain		témoin	
14-11-11	Ferrari Giovanni 20 ans	manœuvre	éclat de pierre dans œil gauche	
16-11-11	Moreno père 41 ans	maçon	effort aux reins en levant un bloc	
16-11 -11	Thouvand Eugène		témoin	
16-11-11	Jamet Basile		témoin	
18-11 -11	Chiorpa Vincent		éclat de mortier dans œil droit	
18-11-11	Bouffier Jeune	ouvrier	témoin	
18-11-11	Long Louis	ouvrier	témoin	

L'Histoire de la construction du Moulin du Colombier

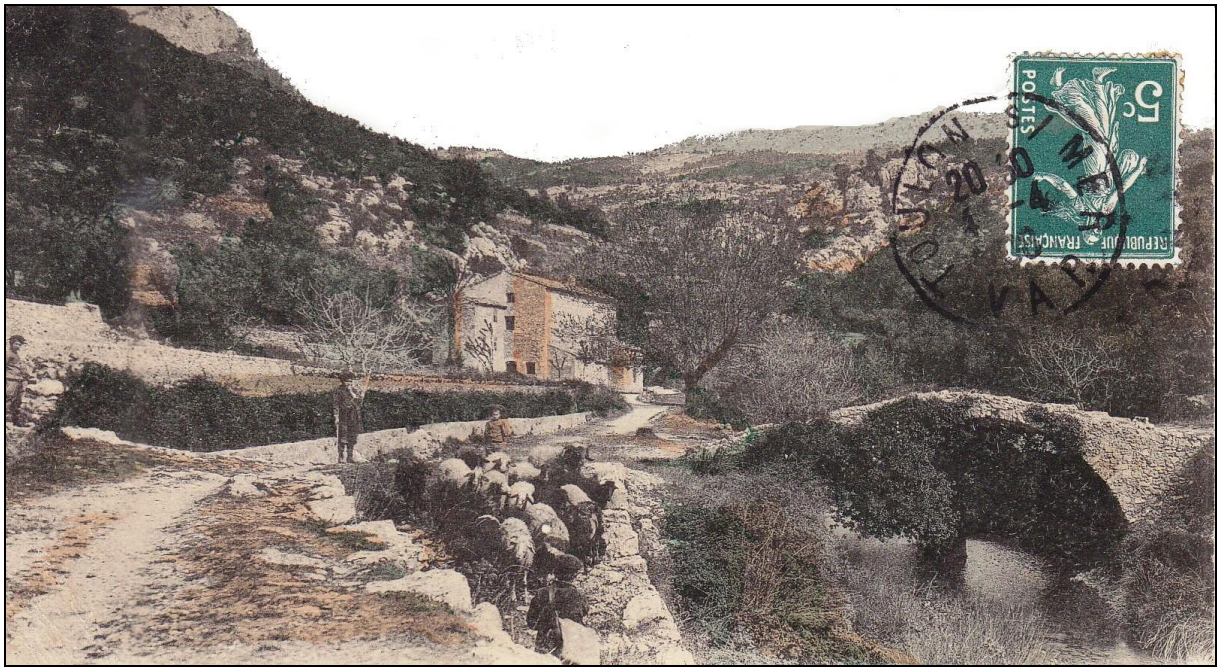

Le moulin du Colombier vers 1900

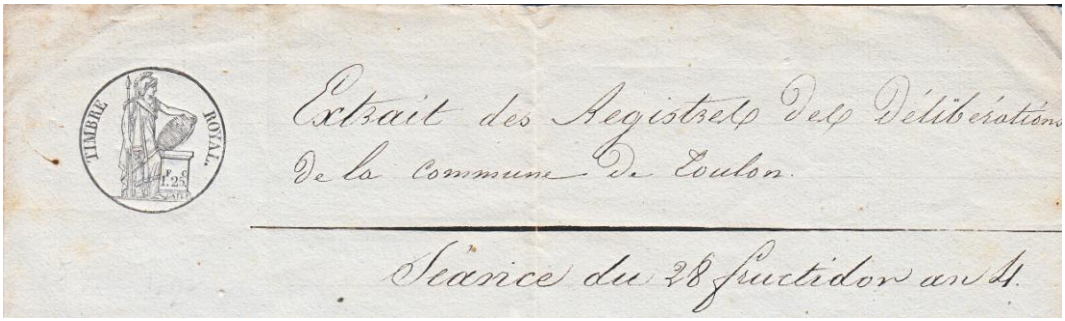

Extrait des registres des délibérations de la Commune de Toulon
Séance du 28 fructidor An 4 (14 septembre 1795)

« *Ce jour d'hui vingt huit fructidor, An 4ème de la République Française, l'administration municipale du canton de Toulon s'est assemblée sous la présidence du Citoyen Barry.*

Lecture faite de la pétition présentée par les Citoyens Antoine HUBAC, Barthelemi ARTIGUE, Vincent & Blaise ARTIGUES, tous Beaux-frères habitant le terroir de Toulon, expositive que pour l'utilité des habitants du canton, ils se proposent de faire construire un moulin à huile au quartier du colombier, terroir du Revest, dans une propriété qui avait appartenu à Louis Artigues, attenante au canal qui alimente les moulins à farine de cette commune distant d'un quart de lieue des moulins de Dardennes ; que pour faire cet établissement ils ont besoin d'être autorisés par l'administration municipale à détourner

partie des eaux du dit canal l'espace d'environ quatre vingts pas, après lequel trajet la même quantité d'eau retombera dans le même canal, sans que ce détour puisse occasionner le moindre obstacle ni préjudicier aux moulins à farine inférieurs, sous les conditions d'entretenir à perpétuité, non seulement le canal dans l'espace des quatre vingts pas dont ils détournent partie des eaux, mais encore de l'entretien jusqu'à la source, c'est-à-dire d'entretenir le canal depuis l'endroit où les eaux qu'ils auront détournées se jetteront de nouveau dans le canal, jusqu'à sa source ; & à la charge pour eux de faire construire à leurs frais les écluses & coulisses& de les entretenir à perpétuité.

Vu le descriptif à l'appui de la pétition, l'administration municipale, après avoir oui le Commissaire du Directoire exécutif ;

Considérant que les moulins à huile qui se trouvent dans le canton ne sont pas assez nombreux pour suffire au détritage des olives des habitants, surtout quand la récolte est un peu abondante ;

Considérant qu'il est de l'essence d'une bonne administration de favoriser & protéger les établissements publics ;

Considérant que la construction d'un moulin à huile dans le terroir du Revest, ne peut que procurer un avantage considérable aux habitants du Canton par la facilité qu'ils auront de détriter leurs olives & empêcher par là leur dépérissement ;

Considérant que d'après leurs vérifications faites sur les lieux, l'établissement de ce moulin ne peut préjudicier en aucune manière aux moulins à farine, surtout si l'on considère que les moulins à huile travaillent l'hiver,

Arrête que les Pétitionnaires sont autorisés à construire un moulin à huile au terroir du Revest quartier du Colombier dans la propriété ayant appartenue à Louis Artigiues, & détourner partie des eaux du canal qui alimente les moulins à farine, l'espace de vingt sept toises, sous les conditions que le canal ne sera jamais à sec, qu'ils l'entretiendront à perpétuité, depuis l'endroit où l'eau qu'ils auront détournée se jettera de nouveau dans le canal qu'ils construiront pour donner les eaux au dit moulin n'aura que dix huit pouces de largeur ; que les eaux bourbeuses du dit moulin ne pourront être jetées dans le canal à la charge par eux de faire construire à perpétuité à leurs frais les écluses & coulisses, & de les entretenir à perpétuité, & sous les conditions encore que le dit moulin sera soumis à la surveillance & police immédiate de l'administration municipale.

Signés :
Fisquet
Crassous
Masquesi
Dégreaux
Baraton
Bary Président
& Charbonier

Collationné & certifié conforme : *Le Maire de la Ville De Toulon*

Le Revest dispose du Bureau Télégraphique depuis 1906

26 juin 1904 : Délibération du Conseil municipal pour la création d'un bureau télégraphique.

3 août 1904, extrait des registres des délibérations du Conseil Municipal de la Commune du Revest :

« *M. Le Maire* [1] *expose au conseil que l'administration des Postes et Télégraphes désire connaître l'indemnité qui sera allouée au gérant du bureau télégraphique municipal, ainsi que le salaire du facteur distributeur d es télégrammes. Il l'invite, en conséquence, à fixer cette indemnité et ce salaire.*

A l'unanimité, le conseil vote une indemnité annuelle de cent francs pour le gérant et un salaire annuel de cinquante francs pour le facteur-distributeur.

Les deux crédits seront pris, pour l'année courante, dans les fonds libres, et, pour les années ultérieures, ils seront compris dans les dépenses ordinaires de la commune. »

[1] En août 1904, HERMITTE Joseph est Maire du Revest.

1er novembre 1904, le Préfet du Var fait suivre au Maire du Revest une lettre écrite par le Directeur des Postes et Télégraphes au sujet de l'établissement d'un bureau télégraphique :

« *Il est permis de supposer que, dans un avenir plus au moins rapproché, la commune du Revest sollicitera également la concession de ce service.*

/…/

Il y aurait intérêt à appeler l'attention de la commune du Revest sur l'éventualité d'associer l'installation du service téléphonique avec l'installation du service télégraphique. »

20 novembre 1904, extrait des registres des délibérations du Conseil Municipal de la Commune du Revest :

« *M. Le Maire expose au Conseil que le 18 du mois prochain il sera procédé à l'adjudication aux enchères du terrain que la Commune possède au quartier des Bouisses et dont l'aliénation a été autorisée par arrêté de M. Le Préfet en date du 7 juillet 1904. Il l'invite à désigner l'emploi du produit de cette aliénation.*

A l'unanimité le Conseil décide que le produit de cette vente sera affecté à l'établissement du Bureau télégraphique projeté. »

22 novembre 1904, le Préfet du Var écrit au Maire du Revest :

« *J'ai l'honneur de vous faire connaître que, dans sa séance du 25 août 1904, le Conseil Général a accordé à la commune du Revest une subvention de 200 francs pour la création d'un Bureau télégraphique.* »

27 avril 1905, extrait des registres des délibérations du Conseil Municipal de la Commune du Revest :

« *Le Président de séance* [2] *communique au Conseil une formule de déclaration concernant les conditions auxquelles est subordonnée la création d'un Bureau télégraphique municipal.*

Il prie le Conseil de faire connaître son avis. Après cette lecture, le Conseil approuve les conditions stipulées dans la dite déclaration et autorise l'adjoint au Maire, en l'absence de ce dernier, à la signer.

Le Conseil décide en autre que le paiement de la part contributive de la Commune aura lieu de la façon suivante :

1- *500 francs qui seront pris sur les fonds disponibles de l'exercice 1904 et payés lors de l'inauguration du Service.*
2- *350 francs qui seront pris sur les fonds libres de l'exercice 1905 et seront versés en 1906.* »

1er août 1905, le Directeur des Postes et des Télégraphes du département du Var écrit au Maire du Revest :

« *Pour permettre à l'Administration de compléter les études qui se poursuivent actuellement en vue de la création d'un bureau télégraphique au Revest, je vous serai obligé de vouloir bien me donner les renseignements demandés sur la notice ci-jointe en ce qui*

[2] M. MEIFFRET Pierre.

concerne la gestion du bureau (gérant – suppléant) ; rétribution allouée et l'exécution du service de la distribution (distributeur – suppléant) rétribution annuelle. »

22 mars 1906, le Directeur des Postes et des Télégraphes du département du Var écrit au Maire du Revest :

« *L'établissement du bureau télégraphique du Revest allant être entrepris très prochainement, je vous serais très obligé de vouloir bien faire procéder dès maintenant à l'aménagement, à l'appropriation et à l'ameublement du local destiné à servir de bureau et de salle d'attente du public*. »

8 avril 1906, le Maire du Revest écrit au directeur des Postes et des Télégraphes :

« *J'ai l'honneur de vous proposer comme agents chargés de gérer le bureau télégraphique :*

- *Gestion du Bureau :*
  1- *Mme NOEL Blanche, épouse de notre facteur et*
  2- *M. FILLOL, instituteur, suppléant.*
- *Service de distribution*
  1- *M. JEAN Marius, concierge à la Mairie, piéton municipal*
  2- *M. ISNARD Cyrille, sergent de ville, suppléant.*

Les allocations de 100 francs pour la gérante et de 50 francs pour le porteur, sont maintenues. Elles sont acceptées par les intéressées.

Si le service prend de l'extension, la Mairie pourra au besoin majorer ces allocations. »

11 avril 1906, le Receveur des Postes & Télégraphes, du Bureau de Toulon-principal, écrit au Maire du Revest :

« *J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien me fournir les renseignements suivant :*

1- *Etendue de votre commune,*
2- *Nombre d'habitants,*
3- *Produit du sol,*
- *Commerce,*
- *Fonctionnaires,*
- *Noms des principaux habitants,*

4- *Nomenclature des hameaux, châteaux, usines, fermes ayant un nom particulier dépendant de votre commune*. »

11 avril 1906, le Directeur des Postes et des Télégraphes du département du Var écrit au Maire du Revest :

« J'ai l'honneur de soumettre à votre acceptation 2 titres de perception, un de 500 francs payable au 1er mai ; un de 350 francs payable en 1906 relatifs à la contribution de la Commune du Revest pour l'établissement du service télégraphique. »

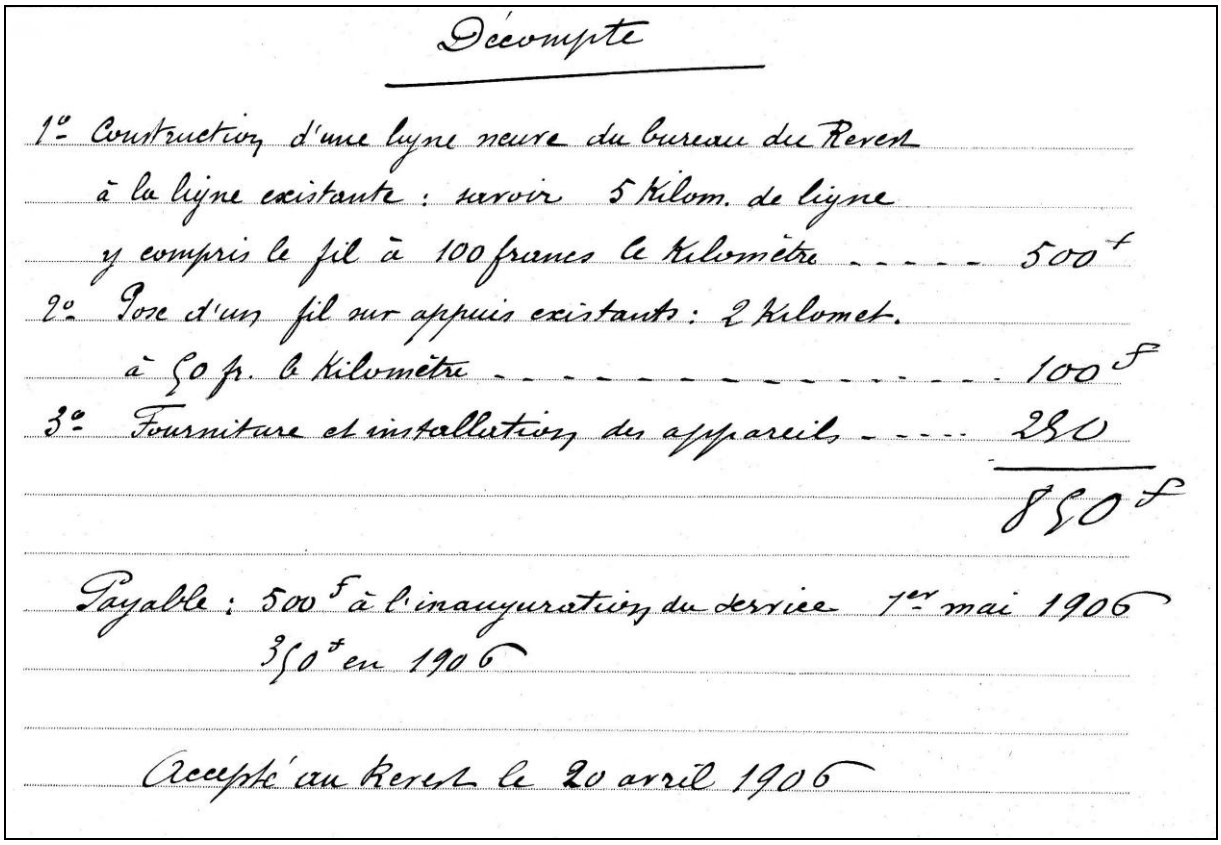

Décompte

1° Construction d'une ligne neuve du bureau du Revest à la ligne existante : savoir 5 kilom. de ligne y compris le fil à 100 francs le kilomètre ..... 500 f

2° Pose d'un fil sur appuis existants : 2 kilomet. à 50 fr. le kilomètre ..... 100 f

3° Fournitures et installations des appareils 250

850 f

Payable : 500 f à l'inauguration du service 1er mai 1906
350 f en 1906

Accepté au Revest le 20 avril 1906

12 avril 1907, le Maire du Revest répond au Receveur des Postes (Toulon principal) :

« *J'ai l'honneur de vous donner ci-après les renseignements que vous nous demandez à la date du 11 avril :*

Etendue de la Commune	2406 hectares 69 a. 66 ca.
Nombre d'habitants	502
Produits du Sol	huile, tomate, asperge
Fonctionnaires	Institutrice : Mll Lonardi
	Instituteur : M. Fillol
	Receveur-buraliste : M. Teisseire
	Garde-champêtre : Meiffret
	Sergent de Ville : Isnard

Principaux habitants			
Artigue Philemon	Durand Joseph	Jean Marius	Rebuffel André
Artigue Vincent	Durand Huber	Long Louis	Sauvaire Alphonse
Bonnofoix Joseph	Feissolle Marius	Meiffret Turbin	Vidal Jules
Blanc Vincent	Hermitte Paulin	Meiffret Polycarpe	Vidal Hilarion
Blanc François	Hermitte Joseph	Morland Baptistin	Vidal Hippolyte
Chaix Eugène	Isnard Marius	Morland Toussaint	Vidal Etienne
Charlois Pierre	Jean Louis	Pomet Désiré	Vidal Marius

Commerce - Industrie	
Epiciers	Pomet Philémon, Isnard Séraphin, Artigue
Boulangers	Artigue Antoine, Artigue Julien
Bouchers	Laure Marius, Hermitte la Veuve
Cafetiers	Laure Alphonse, Jean Ferdinand (tabac)
Marchand de bois	Hermitte Séverin
Voituriers	Aiguier Emile, Aiguier Alexandre
Cordonnier	Michel Joseph
Coiffeur	Pomet Louis
Jardiniers	Hermitte Laurent, Rabuffel André
Maçon	Vidal Marius

Hameaux, châteaux, usines, etc.	
Hameaux	Dardennes
	Les Bouisses
Châteaux	Tourris, propriétaire M. Guy de Gasquet
	La Ripèle, propriétaire M. Fabre
	Dardennes, propriétaire M. Bougarel
Fermes	La Grenette, propriétaire M. Lanfranchi, curé
	La Salvatte, propriétaire M. Maurin
	Le Marlet, propriétaire M. Tardy
	La Baudevigne, propriétaire Mme Veuve Augias
	La Tourrevelle, propriétaire M. Basso

Noms des communes et des localités	Population	Distances	Noms des communes et des localités	Population	Distances
Le Revest agglomération	Commune		Le Marlet	Isolé	2 km
Les Bouisses	Hameau	4 km	La Moutte	Ferme	3,5 km
Dardennes	Hameau	2 km	Les Olivières	Hameau	3,5 km
La Grenette	Isolé	2,5 hm	Le Palignestre	Isolé	1 km
La Gueirouarde	Isolé	2 km	La Ripèle	Château	3 km
Les Lonnes	Isolé	2 km	La Salvatte	Isolé	2 km
Malvallon	Isolé	2 km	La Tourrevelle	Ferme	3 km
Tourris	Château	5 km			

21 avril 1906, le Maire du Revest certifie :

« *Que les travaux d'installation du bureau télégraphique municipal sont actuellement terminés et que le service sera inauguré le 1er mai prochain.* »

24 avril 1906, le Directeur des Postes et des Télégraphes du département du Var écrit au Maire du Revest :

« *J'ai l'honneur de vous informer que le bureau télégraphique du Revest sera mis en service le 1er mai prochain.*

J'ai désigné Mlle GISMONDI postulante employée, attachée au bureau de La Seyne pour procéder à l'instruction professionnelle de Mme NOEL gérante. Mlle GISMONDI a ordre d'être rendue au Revest le 30 avril au soir.

M. ISNARD Cyrille, sergent de ville, que vous m'avez proposé comme piéton municipal, n'étant ni assermenté ni revêtu d'aucune fonction de police est agée pour assurer le service de la distribution télégraphique. »

27 avril 1906, le Sous-Préfet de Toulon écrit au Maire du Revest :

« *J'ai l'honneur de vous informer que, par décision du 23 avril courant, M. le Sous Secrétaire d'Etat des Postes et des Télégraphes a fixé au 1er mai prochain la date de la mise en service du Bureau télégraphique municipal du Revest crée par décision Ministérielle du 13 mars dernier.* »

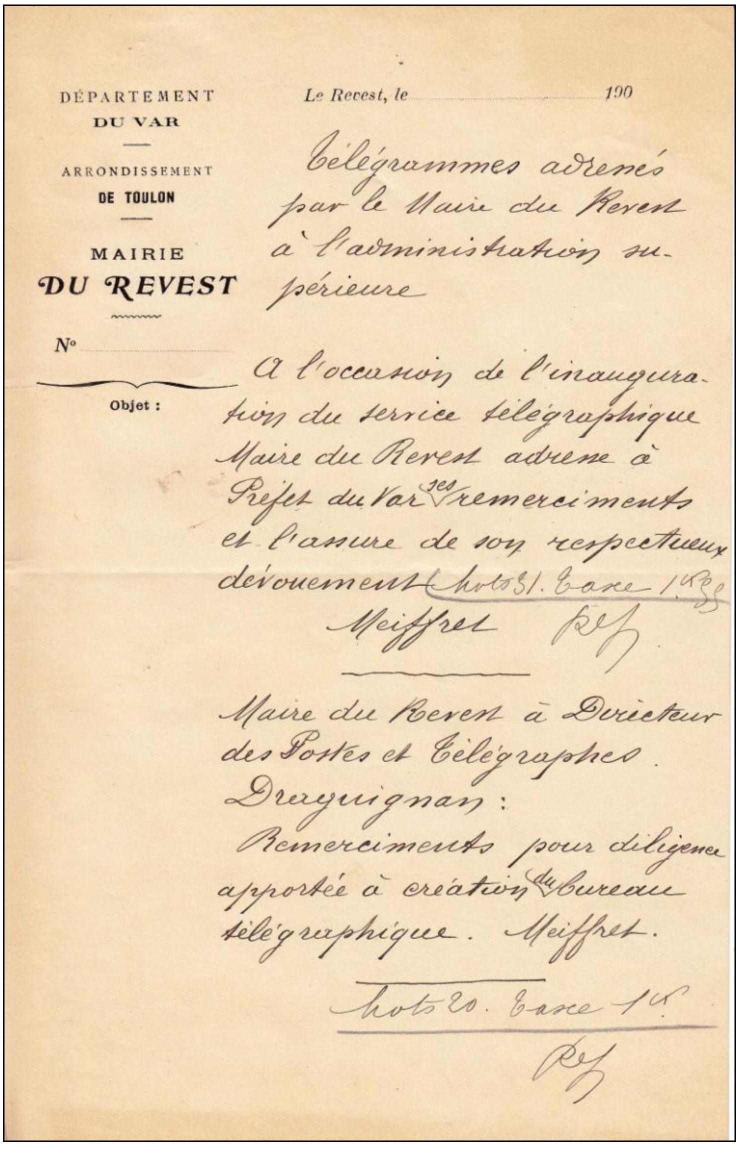
DÉPARTEMENT DU VAR
ARRONDISSEMENT DE TOULON
MAIRIE DU REVEST
N°
Objet :

Le Revest, le 190

Télégrammes adressés par le Maire du Revest à l'administration supérieure

A l'occasion de l'inauguration du service télégraphique Maire du Revest adresse à Préfet du Var ses remerciments et l'assure de son respectueux dévouement (Mots 31. Taxe 1f55)
Meiffret

Maire du Revest à Directeur des Postes et Télégraphes Draguignan :
Remerciments pour diligence apportée à création du bureau télégraphique. Meiffret.

Mots 20. Taxe 1f.

Les deux premiers télégrammes envoyés par le Bureau Télégraphique du Revest le 1er mai 1906

A L'ÉCHIRER.

Principales indications conventionnelles.

Exprès payé	XP	Accusé de réception	PC
Réponse payée	RP	Remettre en mains propres	MP
Télégramme collationné	TC	Remettre contre reçu	AR

Indications de service.

N°

Timbre à date.

LE REVEST * 1-5 05 VAR

Dans les télégrammes imprimés en caractères romains par l'appareil télégraphique, le premier nombre qui figure après le nom du lieu d'origine est un numéro d'ordre, le second indique le nombre des mots taxés, les autres désignent la date et l'heure de dépôt.

Dans les télégrammes provenant de pays appartenant au régime extra-européen, le numéro d'ordre peut être omis.

L'État n'est soumis à aucune responsabilité à raison du service de la correspondance privée par la voie télégraphique. (Loi du 29 novembre 1850, art. 6.)

N° 701. [Anc. 324 bis.] Févr. 1906. — (Écu bleu 182.) [*]

Pour Le Revest de Draguignan N° 732 Mots 33 Dépôt le 1er mai, à 4 h. 8 m. du

Très touché des sentiments exprimés dans votre télégramme à l'occasion de l'inauguration du service télégraphique au Revest Préfet me charge vous adresser ses meilleurs remerciements

Comoy chef de cabinet

Le 1er télégramme reçu par le Bureau Télégraphique du Revest le 1er mai 1906

Les platanes de l'avenue des Poilus ont 136 ans

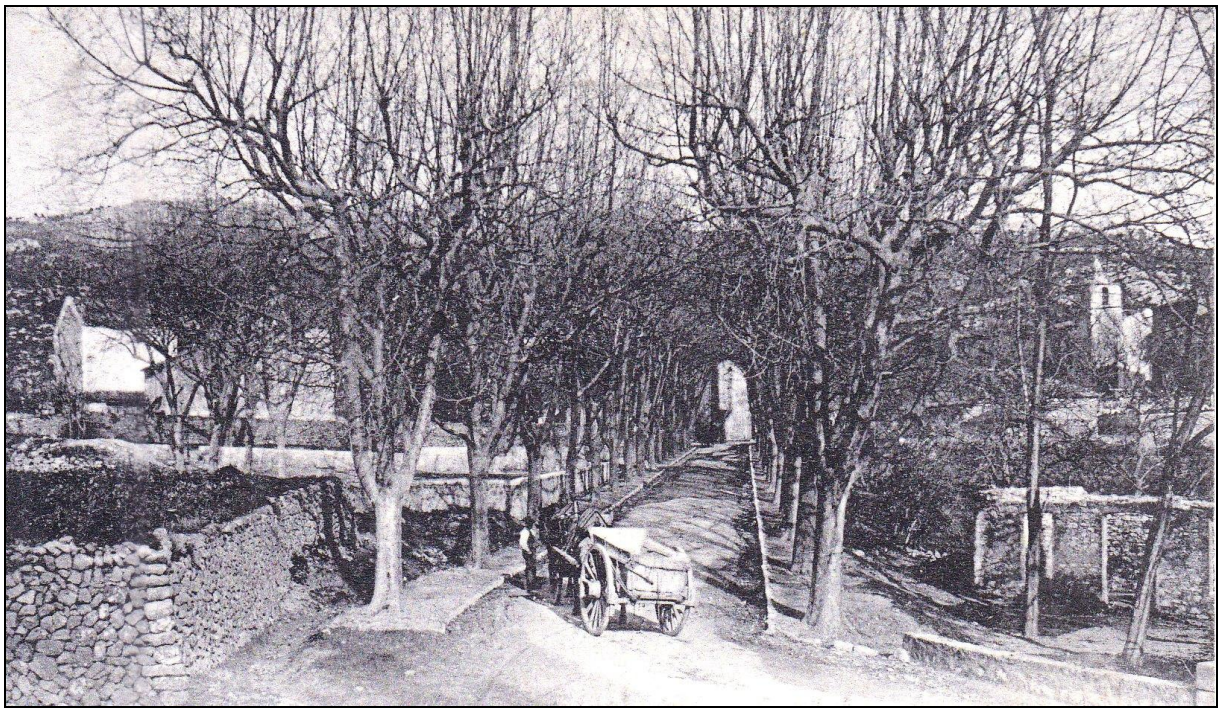

En date du **14 février 1875**, extrait du registre des délibérations des membres du Conseil Municipal de la Commune du Revest :

« *M. Le Maire dit au Conseil que la Route Grande Communication n°46 étant en voie d'exécution, il y a lieu de profiter de la saison favorable pouvant faire planter des arbres à l'avenue du village.*

Le Conseil, à l'unanimité, étant du même avis de M. Le Maire, décide qu'il sera planté environ quarante arbres (platanes ou autres) aux abords du village sur la route nouvellement construite, et, vote pour cet effet, la somme de cent quatre vingt francs, pour l'achat des plans et les frais de plantation ; laquelle somme sera prélevée sur les fonds libres au Budget 1874. »

Le **23 février 1875**, le Préfet du Var approuve.

En **1908**, la municipalité revestoise fera effectuer la première taille de ces arbres. Ce sera (vraisemblablement) Joseph GIRAUD – bûcheron au Revest - qui sera chargé de ce travail pour une somme de deux cent soixante dix francs.

Des sobriquets comme cartes d'identité

Par Igor Fedoroff

C'est à la lecture des livres terriers de la commune du Revest, donc des documents officiels écrits entre le XVIIème siècle et 1827, que nous avons compris comment, à l'époque, les individus étaient identifiés. Sans photographie, sans empreinte digitale, sans relevé ADN : avec des sobriquets !

Des surnoms familiers, très souvent cataloguant des aspects physiques. Parfois avec moquerie, sans méchanceté.

La regrettée Yvette Roché avait écrit dans l'ouvrage « Le Revest et la Révolution » que des têtes avaient été coupées au Revest durant les émeutes en 1789 : elle nous rassura immédiatement en précisant qu'il s'agissait de la tête des deux éperviers en pierre du Château. Les Revestois ne sont pas un peuple méchant.

Nom	Prénom	Adresse	Sobriquet
AGARRA	François	La Massilonne	Garroux
ARTIGUES	François	Les Horts	Le Frisard
ARTIGUES	Joseph	Les Vanaux	Mellon
BARBAROUX	Joseph	Les Neufs Outins	Le Garri
BLANC	François	Le Pigeonnier	Bébél
CASTEL vve Artigues	Marie	Les Beaumettes	La Bouscarle
CADIERE	Vincent	Les Voutes	Bourrin
GIRAUD	François	Notre-Dame	Lou Gros Nas
HERMITTE	Antoine	Le Roucas de Vespres	Le Sourd
HERMITTE	Louis	Les Crues	Loubar
HERMITTE	Louis	Capelude	La Belette
HERMITTE	Joseph	Rigadu	Le Lapinet
HERMITTE	Pierre	Les Pennes	Courchon
LAURE	Louis	Fierraquet	Dauphin
HUBAC	Joseph	Malvallon	L'Ancien
MICHEL	Joseph	Eygout	Barraquet
VIDAL	François	La Toucasse	Chichi
VIDAL	François	La Tourrevelle	Palibon
VIDAL	François	La Massilonne	Terre Neuve
VIDAL	Honoré	Les Camps	Bigaud
VIDAL	Claudou	La Pallière	La Rouselle
VIDAL	Jean	Eygout	Cadouille
VIDAL	Jean	Les Neufs Outins	Andrelet
Louis I Thomas		Seigneur	Sieur Dardennes
François I Thomas		Seigneur	Sieur Dardennes
Honoré II Thomas		Seigneur	Sieur Dardennes